

Le Travailleur de l'Etat

Journal de la CGT du Ministère des Armées et des Sociétés et Établissements Fédérés à la FNTE pour les fonctionnaires, contractuels et ouvriers de l'état, salariés en convention collective et retraités



## Édito

2022 sera l'année du renouement avec l'inflation. Certains médias avancent le chiffre de 5,2%, du jamais vu depuis 1985.

Cette inflation est liée à l'augmentation du coût de l'énergie, conséquence de la guerre en Ukraine (limitation et bientôt embargo sur le pétrole russe). Le refus des pays producteurs de pétrole d'augmenter la production tout comme la spéculation sur les



matières premières contribuent également à faire augmenter les cours de l'ensemble des matières premières.

Malgré cette hausse énergétique, les profits financiers n'auront jamais été aussi importants pour les entreprises du CAC40, démontrant bien que le capitalisme utilise toutes les situations particulières pour engendrer des profits et accroitre la pression sur les salariés, et les retraités. Malheureusement, les salaires et les investissements ne suivent pas cette augmentation aggravant la perte de pouvoir d'achat des travailleurs. Comme le déclare Macron et la Banque de France : « l'inflation, c'est le prix à payer pour la défense de nos valeurs » !

Cette inflation impacte encore plus fortement les salaires du bas de l'échelle.

C'est dans ce contexte, du 6 au 10 juin, qu'a eu lieu la semaine de mobilisation de tous les salariés du privé comme du public, pour l'augmentation des salaires, contre la retraite à 65 ans.

Les agents de la Fonction Publique subissent le gel du point d'indice depuis plus de 10 ans, ainsi qu'une attaque frontale de leur statut depuis 5 ans. Ils ont du mal à trouver du sens dans leurs missions. C'est un mal-être généralisé.

La hausse du SMIC a provoqué un effondrement des grilles de la Fonction Publique. En effet, les rustines appliquées depuis des années ne permettent plus d'enrayer la dévalorisation généralisée des statuts dont les gouvernements successifs portent la responsabilité.

L'asphyxie des agents publics, en restreignant leurs droits, en bloquant leurs salaires et en n'offrant pas de déroulement de carrière, est un acte délibéré et programmé. L'exemple des fonctionnaires illustre bien le propos, la situation est identique pour les autres statuts du secteur public comme pour celui des entreprises privées.

La CGT ne peut pas se résoudre à accepter cette destruction sans combattre.

Les élections professionnelles sont le moyen pour les salariés (du Ministère comme des entreprises privées) de s'opposer à ces politiques de destructions, de paupérisation des travailleurs, en portant la CGT à la 1ère place des organisations syndicales.

Sophie Ambrosetti

### Sommaire

Page 2: Édito

Page 3: Actualité revendicative

- Pour la CGT, pas question de battre en retraite

Pages 4, 5 : Dossier :

- Élections professionnelles 2022

Pages 6, 7: Vie syndicale

- Assemblée générale du syndicat de Lille
- Assemblée générale du syndicat des retraités du Var
- Congrès du syndicat CGT Naval Group de Ruelle
- Formation : Appréhender le statut des fonctionnaires et leur syndicalisation
- Un stage fédéral sur le syndicalisme retraités... enfin !

Page 8: IFHS:

- Les grands projets de l'IFHS en 2022



0€50

#### Le Travailleur de l'État

Responsable de la publication : Eric Brune 263 rue de Paris, case 541 - 93515 Montreuil CEDEX

trav-etat@cgt.fr N° CPPAP : 0326 S 06424



Imprimé et routé par Rivet Presse Edition 87000 Limoges

### Actualité revendicative

### Pour la CGT, pas question de battre en retraite!

Dès sa qualification pour la finale de l'élection présidentielle, Macron annonce le passage de l'âge de départ en retraite à 65 ans et la fin des régimes spéciaux.

Ce plan de destruction de nos retraites par répartition fut stoppé par les mobilisations des salariés avec leurs organisations syndicales fin 2019 début 2020. Certains, comprendre ici tous ceux qui étaient pour cette contre-réforme, précisent que c'est la crise sanitaire qui a arrêté le processus. A ce stade chacun croit ce qu'il veut. Pour la CGT c'est très clair, c'est bien la mobilisation qui a permis de repousser l'échéance.

Pourquoi à nouveau remettre la question sur la table ? La commission européenne a rappelé fin mai 2022 à la France son engagement de réduction des déficits publics avec comme axe majeur la remise en cause des régimes de retraite et l'allongement de l'âge de départ. Pour la commission européenne, outil au service du capital financier, l'engagement de l'Etat français doit être le même, et doit même rattraper le retard!

Pour tenter de comprendre, il est nécessaire de revenir aux fondamentaux. Dès 1943, la CGT clandestine édicte les premiers principes de la sécurité sociale. Ces principes seront repris par le Conseil National de la Résistance (CNR) et mis en place au sortir de la guerre par Ambroise Croizat, ministre du travail. L'argent prélevé sur les salaires, directement ou indirectement est versé dans les caisses gérées par les salariés eux même et est utilisé immédiatement pour répondre aux besoins des malades, des anciens par exemple. Il n'y a aucune cotisation patronale, c'est notre salaire différé qui est utilisé! Ce fonctionnement est basé sur le principe de RÉPARTITION pour lequel chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins! Depuis sa création, la Sécurité sociale a toujours attiré les convoitises de la spéculation. Ils enragent tous de voir ces milliards qui ne passent pas entre leurs mains! Il est là leur vrai problème. Afin de les aider à piller notre bien commun, les gouvernements successifs avec des arguments toujours tordus et fabriqués de toute pièce mettent en place des politiques restreignant les droits de rembourseallongeant la durée cotisation, exonèrent les employeurs de reverser nos cotisations. Ils détricotent depuis 1945 un système formidable de solidarité qui est une vraie référence pour les salariés dans les autres pays, et arrivent de fait à convaincre qu'effectivement il est urgent de changer si on ne veut pas que le système s'écroule. Récemment, Mme Borne en ajoute une couche: « si on veut préserver le système de retraite par répartition, il faudra progressivement travailler plus longtemps »

Il n'y a aucune raison de s'alarmer ! Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) précise qu'aux conditions actuelles : « la part de la richesse nationale consacrée aux retraites passerait de 14,7 % du PIB en 2020 à 11,3 en 2070 ». Le Produit Intérieur Brut augmente chaque année. Peut-être que Madame Borne n'a pas lu les derniers écrits du COR...



En tous cas sa feuille de route est extrêmement claire: elle veut très rapidement remettre en cause les régimes spéciaux et prévoir l'allongement à 64 ans en 2028 puis 65 ans en 2031. Elle compte par-dessus tout associer les syndicats à la mise en œuvre de sa réforme... Gageons que certains vont s'empresser de répondre favorablement. Quant à la CGT, nous sommes clairs, Il n'y a rien à négocier sur ce projet!

Il est indispensable d'empêcher les exonérations multiples sur les cotisations sociales car le manque à gagner accentue les difficultés des régimes. De plus, un article récent des échos nous informe que 80% des salariés sont opposés au recul de l'âge de départ en retraite.

Au-delà des chiffres comptables, il nous faut développer un autre arqumentaire : à 55 ans, plus de la moitié des salariés ne sont plus en emploi et l'espérance de vie en bonne santé dépasse juste les 63 ans. Beaucoup de salariés se retrouvent licenciés pour inaptitude ou réformés bien avant l'âge de départ en retraite. En effet la dégradation des conditions de travail, le développement des troubles psychosociaux, les troubles musculo squelettiques, conséquences d'une organisation du travail défaillante se développent de manière inquiétante dans tous les secteurs.

Le Comité Confédéral National de la CGT, réuni les 10 et 11 mai derniers a réaffirmé nos revendications :

- Retraite à taux plein à 60 ans, avec un départ anticipé pour les travaux pénibles et insalubres compensé par des embauches de jeunes,
- Augmentation générale des salaires et pensions, un SMIC à 2000 euros brut,
- Maintien des régimes spéciaux dont le FSPOEIE et le code des pensions civiles et militaires.

Toutes les raisons sont réunies pour préparer la mobilisation!
Engageons-nous dès à présent!

### Dossier

# **Élections professionnelles 2022**

Entre le 1er et le 8 décembre 2022 vous êtes appelés à voter pour la première fois pour votre organisation syndicale par le biais du vote électronique. C'est notre devoir à chacun d'entre nous de voter pour tous les scrutins de nos périmètres respectifs. Nous vous rappelons que ce vote et plus particulièrement celui du CSA-M détermine la représentativité de chaque organisation syndicale et permet à notre organisation de recevoir en fonction des résultats notre temps syndical. Celui-ci est déterminant afin de le redistribuer aux syndicats pour pouvoir fonctionner dans les meilleures conditions possibles. Dans les faits, comment cela va se passer pour tous les électeurs.

#### - L'accessibilité :

- Site de vote accessible sans installation, via tout terminal connecté à Internet (ordinateur, tablette, smartphone)
- Interface compatible avec les systèmes de lecture pour malvoyants.

## - L'authentification des électeurs pour se connecter :

- Identifiant (6 caractères) et mot de passe (12 caractères) personnels aléatoires générés par le système. Connexion au site de vote par la saisie de l'identifiant, du mot de passe et de la donnée de connexion (5 derniers caractères de l'IBAN du compte bancaire sur lequel est versé le salaire de l'agent, pour le Minarm, 5 derniers chiffres dont la clé, pour les EPA, 5 derniers chiffres hors la clé).
- Transmission de l'identifiant par courrier postal au domicile de l'électeur,
- Transmission du mot de passe par email,
- Réassort des codes d'accès non reçus ou perdus. Demandes auprès du support électeurs 7J/7 24h/24 ou formulaire en ligne. Questions défi : nom et prénom, date de naissance, donnée secrète supplémentaire.
- Canal de transmission de l'identifiant : email, sms ou serveur vocal

#### - L'information à l'attention des électeurs :

• Listes électorales, listes de candidats et professions de foi accessibles via le site de vote.

**1ère étape :** les électeurs se connectent au site de vote avec leur identifiant, leur donnée de connexion et leur mot de passe.

- Un menu déroulant sur la droite de la page de connexion permet d'adapter l'espace de vote aux personnes malvoyantes.
- Saisie des trois données en mode confidentiel.
- Message de Neovote : en cas d'erreur de connexion, accès temporairement suspendus pour 30 minutes après 20 erreurs de connexion.



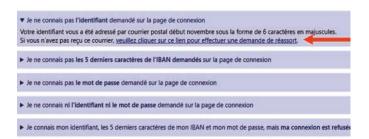
**2ème étape :** Après connexion, vous arrivez sur la page d'accueil du site de vote vous y retrouvez un mode d'emploi du vote par internet ainsi qu'une foire aux questions, disponible dans la rubrique « Aide ». Possibilité sur la page accueil de faire une réclamation sur la liste électeurs en cas d'erreur.



Rubrique « Listes de candidats » : par onglet, visualisation de chaque scrutin de l'agent de son périmètre : accès aux listes ainsi qu'aux professions de foi pour chaque organisation syndicale.

- Rubrique « Résultats » : ils seront publiés à l'issue du dépouillement des urnes.
- Support électeur : en cas de perte ou de non-réception de l'identifiant ou du mot de passe, l'électeur peut accéder à la procédure de secours depuis la page de connexion. A l'espace de vote pour obtenir de l'aide, il est nécessaire de :

- 1- Sélectionner la/les donnée(s) manquante(s),
- 2- Pour chaque cas de figure, il vous est rappelé où trouver la donnée manquante concernée,
- 3- Si l'électeur n'a pas accès à la donnée : cliquer sur le lien actif pour effectuer une demande de réassort ou bien une demande de support.



Si les données renseignées sont incorrectes et ne permettent pas d'identifier l'électeur, dans ce cas, le bouton « support DRH » permet de transmettre une demande.



Si les données renseignées sont incorrectes et ne permettent pas d'identifier l'électeur, le réassort de la donnée ne sera pas possible. Dans ce cas, le bouton « support DRH » permet de transmettre une demande. Un accusé réception de la demande de support assistance DRH s'affiche. Le numéro de téléphone sur lequel l'électeur sera contacté est également indiqué. Le canal de transmission choisi est également rappelé par mail ou téléphone.

#### - Rubrique « Voter »

L'action de vote lors de la période de vote : onglet voter

- Présentation de la liste des votes à effectuer. Les différents votes à exprimer sont indiqués, et le temps restant pour voter dans chaque scrutin est précisé.



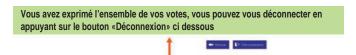
- Etape 1 : Choix à effectuer, en cochant la case souhaitée.



- Etape 2 : Affichage de l'intention de vote et demande de confirmation du vote (en 3 étapes, si la surface de l'écran ne permet pas d'afficher tous les candidats à la fois).



A l'issue, accusé de réception de confirmation de vote. Une fois qu'un vote est exprimé, l'électeur est invité à voter pour les scrutins suivants.



Depuis la page de confirmation du vote, il est possible de télécharger l'accusé de réception de la preuve du vote.

Une fois l'ensemble des votes exprimés, il est confirmé que tous les votes ont été effectués.

Les électeurs connectés avant l'heure de clôture disposent de 20 minutes pour finaliser leurs votes.

Après l'approbation des votes, les résultats seront publiés sur le site de vote et seront consultables par les électeurs dans l'onglet « Résultats » de l'espace de vote.

N'hésitez pas à contacter votre syndicat CGT pour toute demande de renseignement ou problématique lors des différentes opérations de vote.

# Vie syndicale

# Assemblée générale du syndicat de Lille



### Le 24 mai 2022 a eu lieu l'assemblée générale du syndicat de la Base de défense de Lille.

C'est un moment important tant dans la vie démocratique que fraternellement pour notre syndicat. Un peu moins de la moitié de nos camarades ont répondu présent dont quelquesuns pour la première fois. Notre syndicat a vu l'arrivée de 6 nouveaux camarades depuis le début 2021.

Après la présentation du point ORGA et financier, un tour de table des camarades présents a été réalisé sur le ressenti et les attentes, éventuellement leurs critiques sur le fonctionnement et la vie du syndicat, permettant d'apporter certaines remarques constructives d'améliorations. De nouvelles approches pas sur le fond bien sûr, mais sur la forme. Sur le fond, les nouveaux arrivés veulent plus de concret (le c'est "comme ça" de l'administration ne leur va pas),

les textes doivent bouger... plusieurs d'entre eux arrivent du secteur privé (et oui on a encore des embauches chez nous...), des formations d'accueil voire plus sont à prévoir à la rentrée. Un point de situation nationale a été fait par le représentant de la fédération. Un point a été fait sur les élections professionnelles tant au niveau technique que sur les enjeux (représentativité et moyens dont nous disposerons après). Après les votes statutaires, suivis par le traditionnel verre de l'amitié et le repas fraternel, l'après-midi a été consacré à l'actualité.

Notre syndicat est composé aux deux tiers de fonctionnaires et un tiers d'ouvriers de l'État, ce qui est bien la preuve que les idées CGT passent auprès de tout notre salariat, faut-il prendre le temps et la volonté de les faire passer, ce qui n'est pas toujours facile mais réalisable.

### Assemblée générale du syndicat des retraités du Var

Après deux ans de pandémie nous avons enfin pu tenir notre assemblée générale annuelle le 14 avril dernier.

Elle s'est tenue au milieu des élections présidentielles et de la guerre en Ukraine dans un contexte social très aggravé, aussi bien pour les retraités que les salariés avec une remise en cause scandaleuse des conquis sociaux. En point de mire une nouvelle réforme des retraites avec suppression des régimes spéciaux, diminution du pouvoir d'achat, augmentation du taux de pauvreté, remise en cause des travaux insalubres... Il nous faut donc impérativement relever le curseur des luttes qui se profilent. Comme toute assemblée, notre réunion s'est terminée par un repas convivial apprécié par tous les participants.



### Congrès du syndicat CGT Naval Group de Ruelle



Le syndicat CGT Naval Group Ruelle a tenu son congrès jeudi 14 avril dernier.

Ce fut l'occasion de définir les orientations que la nouvelle mandature devra mettre en œuvre. Ce fut également l'occasion de mettre à jour leurs statuts en y incluant les antennes Charentaises du ministère des armées dans leur champ d'activité, dû à des souhaits de syndicalisation de personnels de ces sites. Ce congrès composé de nombreux jeunes délégués montre la

Ce congres compose de nombreux jeunes delegues montre la bonne santé du syndicat et le travail régulier qu'effectue la direction du syndicat. Nicolas Matéo, nouveau secrétaire général remercie chaleureusement Thierry Saivres pour ses 12 années au poste de secrétaire général.

## La formation syndicale

# Formation « Appréhender le statut des fonctionnaires et leur syndicalisation »

Le stage s'est déroulé du 2 au 6 mai sous une météo agréable permettant ainsi de bons moments de convivialité.

Au-delà de cette convivialité, cette semaine de formation fut une nouvelle fois un moment privilégié de partages de connaissances.

Il n'est pas évident pour des stagiaires dont ce n'est pas le statut d'appréhender cet environnement dense, y compris pour les fonctionnaires euxmêmes parfois. Les dernières évolutions négatives que nous subissons depuis 5 ans ont énormément bouleversé ce périmètre rendant souvent obsolètes certaines connaissances.

Un milieu en mouvement constant qui



nécessite des mises à jour régulières. Merci à nos camarades stagiaires pour leur volonté et pour les échanges qui ont été riches.

### Un stage fédéral sur le syndicalisme retraités... enfin !

Après plusieurs années de « disette », une formation fédérale intitulée « le syndicalisme retraités » s'est enfin tenue au centre de formation CGT de Courcelle sur Yvette, du 20 au 22 avril 2022. Elle a réuni 8 stagiaires (dont 1 actif) venus de Brest, Cherbourg, Toulouse, Angers, Satory et 3 animateurs (Michel Canestrelli, Michel Lucot et Bernard Bourdelin). Les thèmes abordés ont été:



- Champ Fédéral et Structures CGT retraités ;
- Démarche CGT ;
- Bataille des idées ;
- Renforcement et Continuité Syndicale.

Ils ont permis de mieux armer nos militants pour répondre aux enjeux et aux défis à venir.

Après cette longue absence de formation spécifique, des manques sont bien entendu apparus, en particulier pour enrichir le contenu de ce stage sur les différents statuts et systèmes de retraites ainsi que sur certains aspects techniques nécessaires pour répondre aux besoins individuels des retraités et futurs retraités.

Nous ne manquerons pas de les prendre en compte, afin que la version 2023 soit encore meilleure et qu'elle motive davantage de camarades actifs et retraités à y participer.



### Les grands projets de l'IFHS en 2022

Au-delà de son activité habituelle (publication de ses numéros « d'Hier et Demain », travail sur les archives, promotion de l'ouvrage « Hommes et femmes dans les industries d'armement » etc.), notre institut fédéral d'histoire sociale se lance dans plusieurs projets ambitieux pour cette année 2022.

Voici les plus marquants :

Écriture sur les arsenaux de la marine : dès le mois de juillet, un jeune chercheur qui coopère depuis peu avec nous, va travailler sur les archives de nos arsenaux marine en ciblant prioritairement ceux de Brest et Lorient et en regroupant par la suite avec les IHS de Bretagne et du Var. Un groupe de travail piloté par un membre de notre CA sera également constitué afin de l'aider dans ses recherches et dans la réali-

sation de cette importante initiative.

Organisation d'une initiative sur les 120 ans de notre Fédération : elle devrait se tenir le mardi 20 septembre au soir, à la veille de la conférence des secrétaires généraux de syndicats et nous souhaitons qu'elle rassemble le plus grand nombre de nos militants. Le contenu politique n'est pas encore finalisé mais elle pourrait se traduire par l'élaboration d'un petit livret qui évoque notre histoire et un éclairage sur la naissance de la FNTE. L'édition papier des numéros de « Hier et Demain » pour évoquer l'activité de notre institut pendant la crise sanitaire est également envisagée.

L'Assemblée Générale de notre Institut : il s'agira bien sûr du moment démocratique et statutaire de cette année 2022 qui devrait avoir lieu le mardi 15 novembre. Comme pour toutes nos AG, il nous permettra de tirer le bilan de notre activité et de fixer les grands axes d'avenir de l'IFHS qui est avant tout une structure de la FNTE CGT et qui a vocation à faire connaître le plus largement possible l'Histoire des personnels relevant du Ministère des Armées. Cette Assemblée Générale pourrait aussi donner l'occasion de réactualiser nos statuts et bien sûr appeler une fois de plus au renforcement en adhérents.

Nous espérons une participation la plus large à ce grand rendez-vous collectif.



# Militants, adhérents, ensemble soyons solidaires

Depuis plus de 30 ans, la Macif protège l'activité syndicale

partenariat@macif.fr





MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.